

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 76 Subventions (93.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, de bien vouloir apporter votre soutien à quatre associations parisiennes, L'Esprit Jazz, Slam Productions, Paris Music, Burning Womxn organisant des manifestations culturelles dans la capitale durant le printemps.

1 - Depuis 2001, l'association L'Esprit Jazz organise le festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés. Cette manifestation, soutenue régulièrement par la Ville de Paris, fait revivre le jazz plus particulièrement dans des lieux du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Sa programmation, avec une dizaine de concerts, offre un panorama des musiques jazz, des origines aux créations les plus récentes.

Cette année, la 22e édition du festival se tiendra du 10 au 17 mai dans plusieurs lieux parisiens parmi lesquels le Théâtre de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, l'Église Saint-Sulpice, la Maison des Océans et la Monnaie de Paris. Ces lieux accueilleront les concerts de plusieurs artistes reconnus, dont le pianiste Yaron Herman, l'accordéoniste Richard Galliano, le trompettiste Eric Truffaz et les organistes Rhoda Scott et Sophie-Véronique Cauchefer-Choplin.

Le festival programmera également de jeunes artistes de la scène jazz actuelle, entre autres, le trio Émile Londonien et l'harmoniciste Ariel Bart.

2 - Créée en 1999, l'association Slam Productions a pour objet la production et la promotion d'événements artistiques. Cette association exerce ses activités dans le domaine du slam, discipline artistique qui consiste à scander des textes poétiques et des paroles mises en scène. Le slam contribue au renouveau de la poésie en tant que pratique de spectacle vivant.

L'association Slam Productions propose, entre autres, des scènes de slam, des spectacles sous le signe de la poésie et des ateliers dans différents lieux parisiens dont le Cabaret Populaire Culture Rapide situé 103, rue Lacroix dans le 20e arrondissement.

De plus, Slam Productions organise le Grand Poetry Slam à Paris. Cette année la manifestation, prévue du 15 au 21 mai, se compose de trois principaux tournois : la 17e Coupe du monde de poésie, la 19e édition du Slam interscolaire et la 20e édition du Grand Slam national.

La Coupe du monde de poésie accueille des poètes internationaux lauréats du Grand Slam national de plusieurs pays, le Slam interscolaire reçoit une vingtaine d'équipes composées de 4 poètes sélectionnés dans des écoles primaires, des collèges et des lycées et le Grand Slam national réunit des dizaines de poètes représentant de nombreuses villes françaises. Ces rencontres se dérouleront dans plusieurs lieux principalement situés dans le 20e arrondissement, entre autres, la Bibliothèque Couronnes, les librairies Le Monte en l'air et Équipages, le Théâtre Clavel, la Place Fréhel et le Pavillon Carré de Baudoin.

3 - Créée en 2017, l'association Paris Music a notamment pour objet de favoriser la création, la

production et la diffusion musicale dans toutes sa diversité, de favoriser l'accès du public à la diversité musicale, de soutenir les pratiques musicales amateurs et d'investir des lieux patrimoniaux.

Le Festival Paris Music est une manifestation destinée à promouvoir auprès d'un large public la qualité et la diversité de la création musicale parisienne. Ouvert à toutes les esthétiques musicales, cet événement propose des concerts, au tarif unique de 10 euros, dans différentes salles de spectacles parisiennes et des lieux qui contribuent à la richesse du patrimoine parisien tels que le Petit Palais, l'Hôtel de Lauzun, le Musée Carnavalet et le Collège des Bernardins.

Cette année l'association organise la nouvelle édition de son festival pendant quatre jours, du 17 au 20 mai, dans une dizaine de lieux de la capitale. Le public parisien pourra découvrir de nouveaux musiciens qui compléteront la longue liste de talentueux artistes programmés dans les précédentes éditions de ce festival musical tels que l'auteur, compositeur interprète multi instrumentistes Peter Von Poehl, la chanteuse Suzanne Fowke, la compositrice, auteure et guitariste Morgane Imbeaud, le Kaiser Quartett et le groupe d'électro-pop Le Minimum Ensemble.

4 - L'association Burning Womxn est une association créée en 2020, ayant pour volonté de mettre en avant les femmes et minorités de genre dans le domaine de l'art.

L'année dernière l'association a organisé la première édition de son festival pluridisciplinaire (concerts, expositions, performances, conférences...) ouvert à un large public pendant 2 jours à la Maroquinerie. La programmation artistique était composée exclusivement de femmes, personnes trans ou non-binaires. Cet événement a notamment accueilli la chanteuse Flèche Love, la Dj Mila Dietrich, le duo trip-hop/électro composé des musiciennes Marie de Lerena et Dorothée Rasclé, l'artiste pop Louisadonna et la chanteuse de soul Frida.

Cette année, Burning Womxn organisera son festival d'art féministe intersectionnel et inclusif les 10 et 11 juin à la Bellevilloise. Cette manifestation recevra de nombreuses artistes dont la danseuse et performeuse Lorena Stadelmann, le groupe Les Vulves Assassines, l'autrice-compositrice Rouge Mary et les musiciennes du groupe Grande.

Compte tenu de l'intérêt de ces événements participant à la vitalité culturelle de la capitale, je vous propose d'attribuer une subvention de 20.000 euros à l'association L'Esprit Jazz, une subvention de 15.000 euros à l'association Slam Productions, une subvention de 8.000 euros à l'association Burning Womxn, et de fixer à 50.000 euros, dont 25.000 euros d'acompte déjà votés par votre assemblée au mois décembre dernier, le montant de la subvention attribuée à l'association Paris Music, pour l'organisation de l'édition 2023 de leurs manifestations.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser également à signer l'avenant à la convention avec l'association Paris Music annexé au présent projet.

La Maire de Paris.

2023 DAC 76 Subventions (93.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

Le Conseil de
Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de l'année 2023 à l'association Paris Music, approuvée par délibération des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à quatre associations parisiennes organisant des festivals et lui demande l'autorisation de signer le premier avenant à la convention avec l'association Paris Music ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Paris Music, 15 rue des Halles 75001 Paris, au titre de l'organisation du Festival Paris Music en 2023 est fixée à 50.000 euros, soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Paris Asso 191733 - 2023_05961

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit Jazz, 19 rue des Frigos 75013 Paris, pour l'organisation de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés en 2023. Paris Asso 19634 - 2023_04501

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Slam Productions, 103 rue Julien Lacroix 75020 Paris, pour l'organisation du Grand Poetry Slam en 2023.
Paris Asso 14807 - 2023_05962

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Burning Womxn, 5 rue Nicolas Houël 75005 Paris, pour l'organisation de son festival dédié aux artistes femmes et minorités de genre dans le monde de l'art à la Bellevilloise.
Paris Asso 195612 - 2023_06442

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à signer le premier avenant à la convention avec l'association Paris Music joint à la présente délibération.

Article 6 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 68.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris.